En exercice : 58
Présents : 49
Votants : 49

Séance du 18 septembre 2023

Le Dix-huit Septembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 Septembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GARNACHE Claude, suppléant
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), BANNIER Géraldine (COURBEVEILLE), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GUILLET Vincent (St Aignan-sur-Roë), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte),

Membres titulaires ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de Séance : Élue **Mme MANCEAU Laurence**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-09/126 : FINANCES

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 18 septembre 2023

OBJET 2023-09/126 : FINANCES
BUDGET 70019 PHOTOVOLTAÏQUES : REMBOURSEMENT AVANCE

M. Maxime CHAUVIN, Vice-Président en charge des Finances et de la Commande Publique, explique au Conseil communautaire qu'une avance de trésorerie a été consentie au budget annexe 70019 Photovoltaïques en 2009 d'un montant de 31 790,39 euros. La trésorerie du budget 70019 Photovoltaïques étant suffisante, il convient de commencer le remboursement de cette avance au budget Ordures ménagères 70004.

M. Maxime CHAUVIN rappelle que cette dépense a été inscrite à hauteur de 10 000 euros au BP 2023 du budget Photovoltaïques. Un remboursement de 10 000 euros en 2024 et le solde en 2025 seront à prévoir sauf en cas de trésorerie insuffisante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (49 votants),

- ⇨ **AUTORISE** le remboursement partiel de l'avance du budget Photovoltaïques au budget Ordures Ménagères ;
- ⇨ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 septembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays de Craon B.P. 71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON

Le secrétaire de séance,
Laurence MANCEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20230918-DELIB202309126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2023
Affichage : 29/09/2023
Pour l'autorité compétente par délégation